

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

CRÉATION D'UN LOCAL DE PRÉARCHIVAGE

La construction ou l'aménagement d'un local de préarchivage ne s'improvise pas. Le document ci-joint vous présente les conditions idéales pour la sécurité des personnes et la conservation des documents.

Les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon sont à votre disposition pour concilier ces objectifs avec votre projet.

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
la métropole

Lors de tout projet de construction ou de réaménagement d'un local de préarchivage, faites appel pour sa conception à l'expertise des Archives départementales et métropolitaines.

CONTRAINTES TECHNIQUES

Emplacement : sain, sec, non inondable, sans danger à proximité (chaudière, produits chimiques...) et facilement accessible aux personnes et aux chariots.

Surface des salles : 200 m² maximum pour la sécurité incendie.

Résistance des planchers : 1200 kg/m² pour un équipement en rayonnages fixes et 1700 kg/m² pour un équipement en rayonnages mobiles. Prévoir si possible, une résistance maximale quelle que soit l'installation de départ afin de permettre une évolution ultérieure.

Plafonds / toit : ignifugé et isotherme. Hauteur sous plafond de 2,50 m minimum; 25 à 30 cm entre la partie haute du rayonnage et le plafond, pour le passage des gaines, l'installation des appareils électriques et de détection, ainsi qu'une circulation correcte de l'air au-dessus des documents.

Sols : revêtement anti-poussière lessivable (peinture, vernis, résine ou dalle, thermoplastique).

Murs : peinture ou vernis anti-poussière.

CARACTÉRISTIQUES INTÉRIEURES DES MAGASINS

Éclairage : limiter l'éclairage naturel (idéalement 1/10^e de la surface des façades en surfaces vitrées et fenêtres munies de stores ou rideaux opaques) et prévoir un éclairage de 200 lux en tout point.

Ventilation : prévoir le renouvellement de l'air naturel de 0,25 volume par heure avec une filtration de l'air pour éliminer toute introduction de poussières ou de produits nocifs.

Climat : maintenir une température comprise entre 16° et 20°C et une hygrométrie comprise entre 45% et 55%.

...
Constantes : prévoir une bonne ventilation, un chauffage si nécessaire en hiver et l'installation éventuelle d'un déshumidificateur.

SÉCURITÉ

Incendie : installer des extincteurs à poudre sèche (1 pour 100 m²), des détecteurs de fumée par système mixte à chaleur et à fumée et des portes coupe-feu résistantes au feu 2 heures. Prévoir des issues de secours avec signalisation lumineuse.

Dégâts des eaux : aucune canalisation ne doit passer dans le local de conservation. Si les canalisations existent, éviter de ranger les dossiers en-dessous ou à proximité immédiate et poser une tablette de couverture au-dessus de chaque rayonnage pour protéger les documents.

Vol et effraction : le local doit être fermé à clef et son accès réglementé. Toutes les ouvertures faciles d'accès de l'extérieur devront être protégées contre l'effraction.

IMPLANTATION D'UNE SALLE

Pour réaliser un plan d'implantation de salle, il s'agit d'évaluer en amont les besoins du service concerné en matière de stockage d'archives.

Disposition des rayonnages : en épis double face d'une longueur maximale de 10 m, perpendiculairement aux ouvertures pour éviter que le soleil ne frappe directement sur les documents, avec une distance de 5 à 15 cm entre l'extrémité de l'épi et le mur.

Allées de circulation : l'allée centrale de circulation doit avoir 1,20 m minimum de large ; les allées de desserte entre les rayonnages doivent être de 0,80 m minimum de large.

CONTACT

34, rue du Général Mouton-Duvernét
69003 Lyon
04 72 35 35 00
archives@rhone.fr

INTERNET

archives.rhone.fr
 Archives69

ACCÈS

Tram : ligne T4 (Archives départementales)

Méto : ligne B, Gare Part-Dieu / Vilette et ligne D, Sans Souci

Bus : lignes C11 et C25 (Archives départementales), C13 et bus 25 (Part-Dieu/Renaudel ou La Vilette)